

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Incident-a-la-centrale-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **Incident à la centrale de Gravelines**

20 mars 2004

Incident à la centrale de Gravelines

Premier incident de niveau 1 à la centrale nucléaire de Gravelines pour cette année. Pas besoin d'une boule de cristal pour deviner qu'il y en aura d'autres : non seulement les centrales vieillissent mais les incidents sont de plus en plus souvent liés à la manutention.

Cette fois, le 4 mars, Gravelines a vidé un accumulateur (réservoir) au lieu de le remplir. « Il s'agit pourtant d'une manoeuvre identifiée comme délicate », remarque l'inspecteur en charge des questions nucléaires à la direction régionale de l'Industrie, la Recherche et l'Environnement (DRIRE), « une manoeuvre d'exploitation qui n'aurait pas dû se produire ».

La manoeuvre en question concernait l'un des trois accumulateurs du circuit d'injection de sécurité. Autrement dit trois réservoirs contenant de l'eau borée (acide+eau) destinée à être utilisée pour « étouffer » l'effet radioactif en cas de brèche, ou d'accident. Le genre de sécurité avec laquelle il vaut mieux ne pas badiner. Sauf que le niveau de l'un des trois réservoirs était insuffisant et devait être remis à niveau. Plutôt qu'une opération d'appoint, c'est une vidange qui a été réalisée ! De ce fait, le réservoir a été déclaré « indisponible » pendant 9 minutes.

Défaillance

« C'est un défaut de culture de sûreté qui a été mis en évidence », précise encore la DRIRE qui a demandé le classement en niveau 1 de cet incident. Un souci essentiel : celui de la sécurité qui doit pourtant être prioritaire chez EDF. L'autorité de sûreté nucléaire insiste régulièrement sur la nécessité d'une sensibilisation permanente à la sécurité. Sans doute pas assez encore.

En 2003, Gravelines a connu 8 incidents de niveau 1. Enfin, la centrale avait été épinglée par le réseau Sortir du nucléaire pour avoir fonctionné des années sans disposer d'un arrêté préfectoral actualisé autorisant ses rejets. L'arrêté de la centrale prenait fin en avril 2000. Le nouvel arrêté, fixant des seuils de rejets plus bas et de nouveaux paramètres de pollution, a été signé en janvier 2004. Un site de production nucléaire qui a fonctionné hors la loi pendant « simplement » plus de trois ans.

V. C.